

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 03 février 2020 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette

Maire

Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Monsieur Rémi Tétreault  
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit  
Monsieur Serge Ménard  
Monsieur Sylvain Laplante

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

## ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

\*\*\*\*\*

### **1- Adoption de l'ordre du jour**

### **2- Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 13 janvier 2020.

### **3- Administration financière**

3.1 Comptes à payer.

### **4- Administration générale**

4.1 Deuxième avis de vente pour taxes.

4.2 Annulation du compte concernant le numéro matricule 6245-06-1296.

4.3 Inscription au congrès de l'ADMQ.

4.4 Persévérance scolaire.

### **5- Sécurité publique et sécurité civile**

5.1 Adhésion de nouveaux pompiers.

5.2 Utilisation de bunker et salaire pour les chauffeurs de citernes.

5.3 Démission de madame Sara Laquerre à titre de première répondante.

5.4 Formation de pompiers pour les interventions avec la présence de véhicules hybrides et électriques.

5.5 Achat supplémentaire de 2 crayons ÉPIPEN adultes et 2 ÉPIPEN enfants.

### **6- Transport routier**

6.1 Formation sur les impacts des changements climatiques sur les infrastructures urbaines.

### **7- Hygiène du milieu**

7.1 Formation du directeur des travaux publics pour le traitement d'assainissement des eaux.

**8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

8.1 Aucun item.

**9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

9.1 Augmentation des heures de la responsable de la bibliothèque.

9.2 RC SHOW (demande d'aide financière).

9.3 Nomination des personnes responsables et désignées MADA.

9.4 Embauche de monsieur Félix Biron à titre de surveillant de la patinoire.

**10- Avis de motion**

10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 2020-178 abrogeant le règlement 2019-160 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec et le directeur des travaux publics et dépôt du projet de règlement.

**11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

11.1 Adoption du règlement 2020-177 modifiant l'article 13 du règlement 2019-176 concernant les dates de versements des taxes et tarifications.

**12- Période de questions**

**13- Levée de l'assemblée**

.....  
**1- Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 37-02-2020**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

**2- Adoption des procès-verbaux**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 13 janvier 2020**

**Résolution 38-02-2020**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter le procès-verbal du 13 janvier 2020 tel que soumis.

**ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**3.1 Comptes à payer**

**Résolution 39-02-2020**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés

au montant de 33,515.78\$, les comptes payés au montant de 135,439.42\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 03 février 2020 au montant de 63,941.61\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 Deuxième avis de vente pour impôts fonciers non payés**

Considérant que la MRC des Maskoutains a transmise les instructions nécessaires pour entreprendre les procédures pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'il est opportun d'informer les propriétaires visés par cette démarche;

#### **Résolution 40-02-2020**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à expédier, dans le mois de février 2020, un deuxième avis de rappel auprès des propriétaires concernés afin de les informer des démarches officielles qui vont être entreprises ultérieurement.

### **4.2 Annulation du compte concernant le numéro matricule 6245-06-1296**

Considérant que le numéro matricule 6245-06-1296 représente l'évaluation d'une parcelle de voie publique;

#### **Résolution 41-02-2020**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander aux vérificateurs d'annuler le solde du compte 6245-06-1296.

### **4.3 Inscription au congrès de l'ADMQ**

#### **Résolution 43-02-2020**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire la directrice générale-adjointe au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 555\$, taxes en sus et de défrayer les frais relatifs à l'hébergement, repas et déplacement conformément à la réglementation en vigueur. Le congrès aura lieu à Québec du 17 au 19 juin 2020 inclusivement.

### **4.4 Persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après sept ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 77 % chez les filles et 64,9 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2017, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 26,8 %;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la MRC lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 17 au 21 février 2020, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 7 janvier 2020;

#### **Résolution 44-02-2020**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de :

DE DÉCLARER les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

*Monsieur Sylvain Laplante, directeur du service des incendies se retire de la table des délibérations.*

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **5.1 Adhésion de nouveaux pompiers**

Cet item est remis.

#### **5.2 Utilisation de bunker et salaire pour les chauffeurs de citernes**

Considérant l'avis juridique de notre avocate relativement à la sécurité de toute personne, employé de la municipalité, qui se retrouve en zone de danger lors d'une intervention lorsque survient un incendie;

Considérant qu'il est du devoir de l'employeur de fournir l'équipement nécessaire et sécuritaire (obligation de la CSST);

#### **Résolution 45-02-2020**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de fournir à tout employé de la municipalité qui, lors d'une intervention en incendie et qui se retrouve dans une zone de danger, tout l'équipement et le matériel nécessaire pour sa sécurité.

De plus que le salaire de camionneur effectuant le travail de conduire des citernes d'eau lors d'une intervention soit rémunéré selon l'échelle salariale.

#### **5.3 Démission de madame Sara Laquerre à titre de première répondante**

Considérant que madame Sara Laquerre a démissionné de son poste de première répondante de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

#### **Résolution 46-02-2020**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la démission de madame Sara Laquerre et de la remercier pour tous les services rendus à la population de Saint-Valérien-de-Milton.

#### **5.4 Formation de pompiers pour les interventions avec la présence de véhicules hybrides et électriques**

Considérant qu'il y lieu de faire former les pompiers pour les interventions avec la présence de véhicules hybrides et électriques;

#### **Résolution 47-02-2020**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la formation des pompiers pour les interventions en présence de véhicules hybrides et électriques. Le coût de la formation est d'environ 400\$, taxes en sus, pour un maximum de 15 candidats.

#### **5.5 Achat supplémentaire de 2 crayons ÉPIPEN adultes et 2 ÉPIPEN enfants**

Considérant l'augmentation des cas d'allergies sévères nécessitant l'utilisation d'un crayon ÉPIPEN;

Considérant la recommandation d'un instructeur au Service de premiers répondants de prévoir un inventaire plus grand de crayons ÉPIPEN;

#### **Résolution 48-02-2020**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'achat de 2 ÉPIPEN adultes et « ÉPIPEN enfants en plus de ceux déjà en possession du service.

*Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à la table des délibérations.*

## **TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Formation sur les impacts des changements climatiques sur les infrastructures urbaines**

Considérant qu'une formation est proposée par le Centre d'Expertise et de recherche en infrastructures urbaines concernant les impacts des changements climatiques sur les infrastructures urbaines;

Considérant que cette formation se donne le 24 avril 2020 à Drummondville de 08H30 à 17H00;

Considérant que l'inscription est de 50\$, taxes en sus, par personne par municipalité pour un maximum de deux personnes par municipalité;

#### **Résolution 49-02-2020**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des travaux publics pour un montant de 100\$, taxes en sus, ainsi que les frais de déplacement et de repas s'il y a lieu.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Formation du directeur des travaux publics pour le traitement l'assainissement des eaux**

Considérant qu'il est opportun que le directeur des travaux publics s'inscrive à Emploi Québec afin de poursuivre la démarche pour l'inscription à la formation OW-2 ou 2 TEUTA relativement à l'assainissement des eaux;

#### **Résolution 50-02-2020**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'autoriser pour l'instant le directeur des travaux publics à s'inscrire à Emploi Québec pour la somme de 117\$;
- Que cette formation, s'il y a lieu, devra se faire lors des heures régulières de travail.

## **URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Aucun item.

## **LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

### **9.1 Augmentation des heures de la responsable de la bibliothèque**

Considérant que la responsable de la bibliothèque a demandé, lors de la présentation de son budget, une augmentation de ses heures de travail de 4 heures plus ses 6 heures par semaine actuel;

#### **Résolution 51-02-2020**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder les 4 heures de plus demandées.

## **9.2 RC SHOW(demande d'aide financière)**

Considérant que les élus prennent connaissance d'une demande d'aide financière de la part de RC Show, organisme à but non lucratif, pour la tenue de leur activité annuelle ;

Considérant que cette activité aura lieu les 19, 20, et 21 juin 2020 ;

Considérant la grande participation de la population à cette activité à tous les ans ;

Considérant la demande d'implication à la municipalité lors de cet événement ;

Considérant que la municipalité a participé financièrement en 2019 pour une somme de 1,500\$ ;

### **Résolution 52-02-2020**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder pour l'année 2020 une aide financière de 1,500\$ pour l'activité de RC Show.

## **9.3 Nomination des personnes responsables et désignées MADA**

Considérant que la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Municipalité Amie Des Aînés;

Considérant qu'il faut modifier les noms des personnes responsables et désignées;

### **Résolution 53-02-2020**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer :

- \* Monsieur Daniel Paquette, maire, personne élus responsable des questions concernant les aînés;
- \* Madame Caroline Lamothe, directrice générale-adjointe, personne responsable du projet pour la municipalité;
- \* Madame Caroline Lamothe, directrice générale-adjointe, personne désignée comme interlocuteur auprès du ministère de la Santé et des Services Sociaux pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de démarche MADA.

## **9.4 Embauche de monsieur Félix Barré à titre de surveillant de la patinoire**

### **Résolution 54-02-2020**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher monsieur Félix Barré à titre de surveillant de la patinoire au salaire minimum.

## **10- AVIS DE MOTION**

### **10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement numéro 2020-178 concernant le stationnement dans les rues de la municipalité et abrogeant le règlement 2019-160 et dépôt du projet de règlement**

Monsieur Luc Tétreault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement numéro 2020-178 abrogeant le règlement 2019-160

concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec et le Directeur des travaux publics et dépôt du projet de règlement.

## **11- RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

### **11.1 Adoption du règlement 2020-177 modifiant l'article 13 du règlement 2019-176 concernant les dates de versements des taxes et tarifications**

Considérant qu'il est opportun de modifier l'article 13 du règlement 2019-176;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 13 janvier 2020 conformément à la loi et que le projet de règlement a été déposé ce même jour;

Considérant que les élus renoncent à la lecture du règlement 2020-177 puisqu'ils ont reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la tenue de la séance pour adoption et qu'ils déclarent l'avoir lu conformément à Loi 122;

EN CONSÉQUENCE,

#### **Résolution 55-02-2020**

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le présent règlement portant le numéro 2020-177 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir :

#### Article 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

***RÈGLEMENT 2020-177 MODIFIANT L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT 2019-176 CONCERNANT LES DATES DE VERSEMENTS DES TAXES ET TARIFICATIONS.***

#### Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

#### Article 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT 2019-176

Les paiements desdits comptes de taxes et tarifications de 300\$ et plus, peuvent être effectués en quatre (4) versements égaux dont les dates de versements sont établies suivants les dispositions de l'article 252 et suivants de la loi sur la Fiscalité municipale, Soit :

le 1<sup>er</sup> versement : dans les trente (30) jours qui suivent l'envoi du compte;

le 2<sup>e</sup> versement : dans les quarante-cinq (45) jours qui suivent la date d'échéance du premier versement;

le 3<sup>e</sup> versement : dans les quarante-cinq (45) jours qui suivent la date d'échéance du deuxième versement;

le 4<sup>e</sup> versement : dans les soixante (60) jours qui suivent la date d'échéance du troisième versement.

Il en est de même pour les paiements des comptes de taxes et tarifications de 300\$ et plus en tenue à jour.

#### Article 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Saint-Valérien-de-Milton, ce 03 février 2020

---

Daniel Paquette

Maire

---

Robert Leclerc

Directeur général et secrétaire-trésorier



Avis de motion : 13 janvier 2020

Dépôt du projet de règlement : 13 janvier 2020

Adoption : 03 février 2020

Avis public : février 2020

Entrée en vigueur : février 2020

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **Résolution 56-02-2020**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H35.

---

Daniel Paquette  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 03 février 2020.

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.